

Vu l'analogie de ces appareils avec les évaporateurs de sucrerie, j'ai décidé de les faire bénéficier, comme ces derniers et dans les mêmes conditions, de la dispense octroyée par le 3° de l'article 56 de l'A. R. du 28 mars 1919.

Le Ministre,

H. HEYMAN.

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

Extraits d'arrêtés pris en 1927, concernant les mines

Arrêté royal du 7 février 1927, autorisant la Société anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges, à Tilleur, à fusionner ses concessions de l'« Escouffiaux » et de « Charbonnages Réunis de l'Agrappe » en une seule concession dénommée : Concession « Agrappe-Escouffiaux ». La nouvelle concession d'une superficie de 2,987 hectares 74 ares, 96 centiares, s'étend sous les communes de Boussu, Ciply, Cuesmes, Dour, Eugies, Flénu, Frameries, Genly, Hornu, Hyon, La Bouverie, Noirchain, Pâturages, Quaregnon, Warquignies et Wasmes. Celle-ci reste soumise au cahier des charges régissant chacune des deux concessions, sauf à supprimer les esportes qui les séparent.

Arrêté royal du 25 février 1927, approuvant l'adjudication à la Banque Rôdel et Cie, Société en commandite simple, ayant son siège à Paris, rue Scribe, 3, de la concession de mines de houille de « Moustier », octroyée par Arrêté royal du 11 juillet 1827 et s'étendant sous le territoire de la commune de Moustier, sur une superficie de 510 hectares, 6 ares, 13 centiares.

Arrêté royal du 10 mars 1927, révoquant la concession de mines de houille « d'Angleur » telle qu'elle résulte de l'Arrêté royal du 1^{er} mai 1893, d'une étendue de 344 hectares, 34 ares, dépendant des communes d'Angleur, Grivegnée, Liège.

Arrêté royal du 14 mars 1927, révoquant la concession de mines de houille de Baelen, d'une superficie de 567 hectares, 8 ares, 64 centiares, dépendant des communes de Baelen, Bilstain, Clermont-sur-Berwinne et Henri Chapelle, octroyée par Arrêté royal du 4 avril 1828.

Arrêté royal du 31 mars 1927, autorisant la Société anonyme du Charbonnage du Bois Communal à céder sa concession de mines de houille du Bois Communal de Fleurus à la Société anonyme des Charbonnages Elisabeth à Auvélais. Cette dernière est autorisée à l'acquérir.

Arrêté royal du 14 avril 1927, autorisant : 1° la Société anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges à céder à la Société Civile des Maîtres de Forges et celle-ci à acquérir les concessions et extension accordées par les Arrêtés royaux de 1^{er} septembre 1830, 24 avril 1857, 10 septembre 1866, constituant la mine métallique de Couthuin, d'une contenance de 838 hectares, 66 ares, s'étendant sous les communes de Couthuin, Héron, Landenne et Lavoir.

2° La société Civile des Maîtres de Forges à réunir cette concession à sa concession de Maîtres des Forges accordée par les Arrêtés royaux des 1^{er} septembre 1830, 5 juillet 1866 et 15 septembre 1924.

La concession ainsi formée porte le nom de « Concession des Maîtres de Forges et de Couthuin ».

Arrêté royal du 9 mai 1927, révoquant la concession de mines de zinc de Vaux-sous-Olne, instituée par Arrêté royal du 18 février 1861, d'une étendue de 8 hectares, dépendant de la commune d'Olne.

Arrêté royal du 16 mai 1927, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Ste-Aldegonde et Genck, à occuper pour les besoins de son exploitation, une parcelle de terrain d'une contenance de 1 hectare, 5 ares, 30 centiares, cadastrée section C, n° 31, de la commune de Péronnes-lez-Binche et appartenant à M. Leroy Albert, de Bruxelles.

Arrêté royal du 15 juin 1927, accordant à la Société anonyme des Charbonnages du Rieu du Cœur et de la Boule Réunis, à Quaregnon, à titre d'extension de sa concession de « Rieu du Cœur », la concession des veines « Petite Bêchée » et « Grande Bêchée », « Petite Houbarte », « Grande Houbarte », « Petite Belle et Bonne » et « Grande Belle et Bonne », dans toute la partie de sa concession où elle a déjà le droit d'exploiter la veine « Grand François ».

Arrêté royal du 11 juillet 1927, autorisant la Société anonyme des Charbonnages Elisabeth, à Auvélais, à réunir à sa concession de « Baulet » une partie de la concession de « Velaine et Jemeppe-Nord » d'une étendue de 45 hectares, 60 ares et à supprimer les espontes entre les deux concessions.

La concession de « Baulet » dont l'étendue est ainsi de 695 hectares, 60 ares, conserve sa dénomination actuelle et reste soumise, pour chacune de ses parties constituantes, aux clauses et conditions du cahier des charges qui les régit et aux redevances déterminées par les Arrêtés de concession.

Arrêté royal du 24 juillet 1927, autorisant les séquestres du charbonnage de Wandre, à occuper pour les besoins de l'exploitation du charbonnage, les parcelles de terrain section B, n°s 448a et 505a, d'une superficie de 13 ares 50 centiares et 14 ares 20 centiares, situées sur le territoire de la commune de Wandre et appartenant aux sieurs Lemaire Gilles et Lemaire Nicolas, de Wandre.

Arrêté royal du 24 juillet 1927, approuvant l'adjudication à la Société Anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges, à Tilleur, de la concession des mines de houille du « Grand Bouillon », appartenant à la Société anonyme des Charbonnages du Borinage Central en liquidation, et autorisant la Société anonyme des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges à réunir cette concession à sa concession de l'« Agrappe-Escouffiaux » et à rompre les espontes séparatives.

La nouvelle concession dénommée « Concession de l'Agrappe-Escouffiaux », d'une superficie de 3,328 hectares, 16 ares, 93 centiares, s'étend sous les communes de Boussu, Ciply, Cuesmes, Dour, Eugies, Flénu, Frameries, Genly, Hornu, Hyon, La Bouverie, Noirchain, Pâturages, Quaregnon, Warquignies et Wasmes. Chacune des concessions réunies reste soumise à son cahier des charges respectif.

Arrêté royal du 22 septembre 1927, autorisant : 1°) la Soc. anonyme des Charbonnages du Levant du Flénu, à Cuesmes, à céder à la Société anonyme des Charbonnages des Produits, à Flénu et autorisant cette dernière à acquérir et à la réunir à sa concession des Produits et Nord du Rieu du Cœur, la propriété des parties des huit veines : « Petite et Grande Gosette », « Petite et Grande Bêchée », « Petite et Grande Houbarte », « Petite et Grande Belle et Bonne ».

2°) Accordant à la Société Anonyme des Produits, à titre d'extension de sa concession de « Produits et Nord du Rieu du

Cœur », la concession des huit veines ci-dessus citées pour les parties appartenant à l'ancienne concession de Belle et Bonne révoquée.

3°) Accordant à la Société Anonyme des Charbonnages du « Levant de Flénu », à titre d'extension, l'autre partie des huit veines appartenant également à la concession déchuée de Belle et Bonne, où elles étaient désignées sous la dénomination enclaves 1 à 4.

4°) Obligeant les deux Sociétés, chacune dans sa concession, à remblayer à leurs frais les anciens puits de l'ancienne concession de Belle et Bonne non encore remblayés. Les parties concédées restent soumises à leurs cahiers de charges respectifs.

Arrêté royal du 7 octobre 1927, accordant à la Société anonyme du Charbonnage d'« Aiseau-Présles », à Farciennes, à titre d'extension de sa concession de « Tergnée-Aiseau-Présles », la concession du gisement s'étendant dans un territoire de 10 hectares 84 ares, sous le lit de la Sambre, dans la moitié comprise entre l'axe de cette rivière et la rive droite, tout le long du parcours constituant la limite actuelle de la dite concession.

Arrêté royal du 7 octobre 1927, autorisant : 1°) l'administration de l'enregistrement et des domaines (service des séquestres) et MM. Van Marcke et Delruelle, séquestres de la concession des mines de houille de Wandre, à céder la dite concession, partie à la Société anonyme des Charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng, à Herstal, et partie à la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette, à Liège;

2°) Autorisant la Société anonyme des Charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng à acquérir et à fusionner avec la concession du même nom une partie triangulaire de la concession de Wandre, d'une superficie de 13 hectares 50 ares, ce qui porte l'étendue de la concession d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng à 2,227 hectares 41 ares.

3°) Autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette, à acquérir et à fusionner avec sa concession d'Espérance et Violette, le surplus de la concession de Wandre de 528 hectares 39 ares. La nouvelle concession ainsi formée aura une étendue de 1,913 hectares 87 ares

20 centiares et sera dénommée « Concession d'Espérance, Violette et Wandre ».

Arrêté royal du 7 octobre 1927, révoquant la concession de mines de fer de « Weillen », instituée par arrêté du 5 juillet 1830, d'une étendue de 448 hectares 55 ares, dépendant des communes d'Anthée, Flavion, Serville et Weillen.

Arrêté royal du 20 octobre 1927, révoquant la concession de mines de plomb de « Tellin », instituée par arrêté royal du 31 mars 1841, d'une étendue de 305 hectares 51 ares 15 centiares, dépendant de la commune de Tellin.

Arrêté royal du 25 octobre 1927, révoquant la concession de mines de calamine et de plomb de la Nouvelle-Montagne, instituée par arrêté du 7 mai 1829, d'une étendue de 641 hectares, 91 centiares, dépendant des communes de Stembert et Verviers.

Arrêté royal du 25 octobre 1927, révoquant la concession de mines de fer de « Boloy-Grandcelle » (lot n° 1), telle qu'elle résulte de l'arrêté royal du 18 juillet 1863 et située sous la commune de Champion.

Arrêté royal du 31 octobre 1927, autorisant la Société civile des Usines et Mines de houille du Grand-Hornu, à Hornu, la Société anonyme des Produits, à Flénu, et la Société anonyme des Charbonnages du Rieu du Cœur et de la Boule réunis, à Quaregnon, à rectifier une partie des limites communes à leurs concessions sans modifier les superficies de celles-ci.

Arrêté royal du 5 novembre, autorisant la Société anonyme des Acieries d'Angleur et des Charbonnages Belges, à Tilleur, à céder à une nouvelle société à constituer sous le nom de « Société anonyme d'Angleur-Athus », ses concessions de mines de houille de l'« Agrappe-Escouffiaux » et du « Midi de l'Agrappe », sa concession de mines de zinc, pyrite de fer, plomb et houille de « Pouillon-Fourneau », ainsi que sa part dans la concession de mines de pyrites de fer et plomb de « Rhisnes ».

Arrêté royal du 31 octobre, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un transport aérien destiné à relier le siège n° 10 (dit du Cérésier) de la Société anonyme des Charbonnages de Marcinelle-Nord au triage de cette société.

Arrêté royal du 18 novembre 1927, autorisant la Société des Charbonnages de Patience et Beaujonc, à Glain, à modifier son cahier des charges et à réduire à 10 m. la largeur de l'espace le long de la limite de la concession de l'Espérance.

Arrêté royal du 18 novembre 1927, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de l'Espérance et Bonne-Fortune, à Montegnée, à modifier son cahier des charges et à réduire à 10 mètres la largeur de l'espace le long de la limite de la concession de l'Espérance entre le chemin de Visé-Vire et la ruelle Hurbische.

Arrêté royal du 18 novembre 1927, autorisant la Société anonyme des Charbonnages du Nord de Charleroi à occuper pour les besoins de son exploitation, diverses parcelles de terrain sises dans les communes de Courcelles et de Souvret, d'une contenance de 5 hectares, 15 ares, 92 centiares.

Arrêté royal du 12 décembre 1927, autorisant la Société anonyme des Charbonnages de Houthaelen à occuper pour l'établissement d'un nouveau siège et d'une voie de raccordement, 152 parcelles de terrain figurant au plan cadastral de Houthaelen, d'une superficie totale de 33 hectares, 24 ares, 49 centiares.

Arrêté royal du 22 décembre 1927, autorisant la Société anonyme du Charbonnage de Bonne-Espérance, à Lambusart, à réunir à sa concession de « Bonne-Espérance », à Lambusart, la partie de la concession de Moignelée, acquise le 11 avril 1885 et à rompre les espontes séparatives des deux concessions.

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME XXIX

INSTITUT NATIONAL DES MINES, A FRAMERIES

Rapport sur les travaux de l'Institut National des Mines, à Frameries, pendant l'année 1927	E. Lemaire	3
---	------------	---

SERVICE DES ACCIDENTS MINIERS ET DU GRISOU

<i>Les accidents survenus dans les charbonnages de Belgique, pendant l'année 1923.</i>		
Les accidents survenus à la surface	G. Raven	35

MEMOIRE

Matériaux pour l'étude du bassin de Namur. — Quatrième partie. — L'extrémité ouest du bassin de Mons	X. Stainier	81
--	-------------	----

NOTES DIVERSES

Claveaux en béton pour le soutènement des voies principales dans les charbonnages de la Campine	J. Martelée	195
Dispositif de sûreté pour balance	G. Paques	211

LE BASSIN HOUILLER DU NORD DE LA BELGIQUE

Situation au 31 décembre 1927	J. Vrancken	215
---	-------------	-----

BIBLIOGRAPHIE

E. Randzio, Privat Dozent à la Technische Hochschule de Berlin. Stol-lenbau (Etablissement de galeries souterraines). Berlin, 1927. — Wilhelm Ernst und Sohn	H. Anciaux	239
Etude théorique et pratique sur le transport et la manutention mécaniques des matériaux et marchandises dans les usines, les magasins, les chantiers, les mines, etc., par Georg von Hanffstengel. — Traduit sur la troisième édition allemande par Georges Lehr. — Tome premier : Les transporteurs à organe de traction. Les transporteurs sans organe de traction. Dispositifs accessoires. — Librairie Polytechnique Ch. Béranger, Paris et Liège, 1927	G. Paques	240
Appareils de levage. — Manutention et transport. — Librairie Polytechnique Ch. Béranger, Paris et Liège, 1927	G. Paques	241

DIVERS

Association belge de Standardisation :		
Standardisation des profilés		243
Publication : Rapport n° 11. Standardisation des chaînes		245
Le 2 ^e Congrès et la 2 ^e Exposition du Chauffage industriel		246
8 ^e Congrès de Chimie industrielle		849
2 ^e Congrès de la Tourbe (1 ^{er} Congrès international)		250